

Sensibilisation aux risques psychosociaux

Article L. 4121-1 et L. 4121-2 : L'employeur a une obligation de sécurité vis-à-vis de ses salariés, ce qui inclut la prévention des risques psychosociaux. Il doit veiller à protéger la santé physique et mentale de ses employés en mettant en place des mesures de prévention adaptées.

Article R. 4121-1 : L'employeur doit évaluer l'ensemble des risques auxquels les salariés peuvent être exposés, y compris les RPS, et inscrire les résultats dans le DUERP. Former les managers et les salariés à la prévention des RPS et à la reconnaissance des signaux de détresse psychologique contribue à une meilleure QVCT.

Objectifs

- Comprendre les risques psychosociaux
- Identifier les risques psychosociaux
- Prévenir les risques psychosociaux
- Gérer les risques psychosociaux



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Nombre de participants

De 4 à 10 participants



Compétences du formateur

Formateur spécialisé dans la prévention des RPS et en Qualité de Vie et Conditions de Travail



Logistique à prévoir

Salle de formation avec écran et/ou tableau blanc



Matériel Pédagogique

Un ordinateur + présentation supports projetés/
vidéos + mises en situation pratiques



Public concerné

- Managers / Chefs d'équipe/ Salariés



Durée

7 heures 1 Jour



Tarif

Nous consulter



Modalités et délais d'inscription

Formation en présentiel avec émargement
(Inter-entreprise : inscription selon planning de formation)



Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap : nous consulter



Validation

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices d'application et études de cas

Modalités de validation de la formation : formative
Remise d'attestation de formation

Sensibilisation aux risques psychosociaux



Programme

1. 1. Comprendre les risques psychosociaux (RPS)

- Définition et types de risques psychosociaux (stress, harcèlement, épuisement, etc.)
- Causes des RPS dans l'environnement de travail
- Impact des RPS sur les individus, les équipes et l'organisation
- Cadre légal et obligations de l'employeur

2. Identifier les risques psychosociaux

- Signes et symptômes des RPS chez les collaborateurs (comportementaux, physiques, émotionnels)
- Facteurs de risques liés aux conditions de travail, aux relations interpersonnelles et au style de management
- Outils et techniques pour repérer les indicateurs de RPS dans son équipe

3. Prévenir les risques psychosociaux

- Stratégies de prévention des RPS : culture d'entreprise, communication, gestion des charges de travail
- Bonnes pratiques managériales pour prévenir les tensions et le stress
- Sensibilisation des équipes et création d'un environnement de soutien

4. Gérer les risques psychosociaux

- Techniques d'intervention en cas de crise liée aux RPS
- Gestion et accompagnement des collaborateurs en situation de détresse
- Prise en charge et suivi des situations complexes avec le soutien des ressources internes et externes